

Il y a voile et voile, dans le temps et l'espace

Roland LAFFITTE

Texte mis en ligne le 5 septembre 2016. Mise à jour le 15 septembre 2016.

Le présent texte se voulant essentiellement informatif, ne développe pas une position sur la question du port du voile.

Le fameux *hidjab* – *ḥiğāb* –, conçu comme un vêtement qui recouvre entièrement le corps de la femme à l'exception du visage et des mains, n'est pas un terme qui s'applique à un vêtement dans le *Coran*. Il ne fut établi comme norme vestimentaire que plus tard, sur la base de l'interprétation du *Coran* et du *Hadith*, c'est-à-dire des collectes des Dits du Prophète, à l'heure de l'élaboration du corpus des grands *maḏhāhib*, ou « écoles juridiques » de l'Islam¹.

Le voile féminin dans le *Coran*

Le type de vêtement recommandé comme expression de la pudeur féminine est invoqué dans le *Coran* de trois manières :

1. quand il est prescrit aux femmes musulmanes « de baisser leurs regards, d'être chastes, de ne montrer que l'extérieur de leurs atours, de rabattre leurs *ḥumur* sur leurs poitrines, de ne montrer leurs atours qu'à leur époux » (*Coran*, XXIV, 24). Il semble bien que ce *ḥimār*, pl. *ḥumur*, soit un ample foulard ou fichu, posé sur la tête et couvrant le cou et les épaules.

2. quand il est indiqué que les femmes « doivent resserrer sur elles leurs *ğalābib*, ce qui est pour elles le meilleur moyen de se faire connaître et de ne pas être offensées » (*Coran*, XXX, 59). Le *ğilbāb*, pl. *ğalābib*, paraît désigner un habit enveloppant l'habit domestique.

3. quand il est écrit que l'« on ne doit pas faire grief aux femmes qui ne peuvent plus enfanter ni se marier, de déposer leurs *tīyāb*, à condition de ne pas se montrer dans tous leurs atours ; mais il est préférable pour elles de s'en abstenir » (*Coran*, XXIV, 60). Il apparaît que le mot *tawb*, pl. *tīyāb*, qui s'emploie de nos jours pour « habit » en général, s'entendait à l'époque coranique pour un vêtement ample et recouvrant les habits portés à l'intérieur.

C'est donc un « vêtement ample et couvrant » qu'entend le *fiqh* ou « droit islamique », toutes écoles traditionnelles confondues, pour parler de *hidjab* et non d'un simple foulard qui recouvre la tête et le cou. Cela révèle une interprétation canonique restrictive du texte sacré, renforcée par quantité de hadiths qui mettent l'accent sur l'assimilation à la nudité du corps non voilé. Mais il faut ajouter que le non-respect de cette obligation du voile ne s'accompagne

¹ Je renvoie ici à l'étude de Asma Lamrabet, *Le « voile » dit islamique : une relecture des concepts*, accessible à cette adresse : <http://www.asma-lamrabet.com/articles/le-voile-dit-islamique-une-relecture-des-concepts/>.

d'autre sanction qu'au jour du Jugement dernier. Elle est donc avant tout, du moins théoriquement, une question de conscience personnelle de la croyante, cela dit sans compter le poids énorme des mœurs et des traditions.

Voiles traditionnels au Maghreb

Si l'on se limite aux pays du Maghreb, et donc aux traditions familiales de nombre de nos compatriotes, le voile traditionnel ou *haïk* – *ḥā'ik* –, est fait d'une large pièce d'étoffe, de coton, de soie, de satin ou de laine, qui couvre tout le corps de la femme, laquelle le retient par la main. Il a pris des formes et des noms variés, selon les régions, les classes sociales et les saisons de l'année, et ne subsiste que de façon tout à fait marginale :

* Il est en général désigné en Tunisie sous le nom de *sefseri* – *safsārī* –, de couleur blanche ou écru et laisse en général voir le visage. Dans certaines contrées du Sud, le voile présente des couleurs vives très variées et devient la *fouta* – *fūta*.

* dans l'Algérie septentrionale : 1. il est blanc dans l'Ouest, tenu par au niveau du visage de manière à ne laisser voir qu'un œil, manière de porter le voile que l'on nomme *bou-ouina* – *bū 'uyīna* ; 2. également blanc à Alger où il est accompagné d'une voilette brodée appelée *adjar* – *'ağār* ; 3. il est remplacé dans l'Est par la *mlaya* – *malwa* et *malwayya* –, de couleur noire, accompagnée du *adjar*.

* au Maroc, le *haïk* traditionnel est de couleur variable. Il était déjà remplacé dans les villes, au milieu du XX^e s., par la *jellaba* – *ğallāba* –, qui fut à l'origine un vêtement masculin, accompagnée d'une voilette appelée *litham* – *liṭām* –, mais il faut encore compter selon les régions, les saisons et les modes, avec d'autres variétés de voiles, comme par exemple la *mlahfa* – *malaḥfa*.

Évolutions contradictoires, et parfois conflictuelles

Les traditions ont commencé depuis près d'un siècle à être largement battues en brèche sous l'effet de deux facteurs.

Le premier est la pression coloniale du fait que les occupants de terres d'Islam prônaient le dévoilement de la femme musulmane et le pratiquaient parfois même par la force², sans parler des exactions courantes à l'égard des femmes voilées³. Cette pression est aujourd'hui relayée par celle qu'exerce la mondialisation qui s'effectue notamment par le canal des médias et par

² Je ne saurais trop recommander, pour saisir le non-dit – qui possède un poids bien plus important que l'on ne pense – de la question du voile des deux côtés de la Méditerranée, le texte de Franz Fanon intitulé « L'Algérie se dévoile », *L'an V de la Révolution algérienne*, 1^{ère} éd. : Paris : François Maspero, « Petite collection Maspero », n° 28. Ce document d'importance majeure est accessible en ligne dans l'édition 1972 de l'ouvrage : http://classiques.uqac.ca/classiques/fanon_franz/sociologie_revolution/socio_revolution_algerie.pdf 16-50.

³ J'invite ici à lire le texte intitulé *Le dévoilement de la femme du caïd, Oran, 1832*, qui met en lumière un épisode significatif de la conquête de l'Algérie. Il est accessible à l'adresse suivante : http://roland.laffitte.pagesperso-orange.fr/FILES/PRESS_ISLAM_22.pdf.

des institutions internationales dominées par les pays d'Europe (Russie comprise) et d'Amérique du nord.

Le second facteur est celui du développement des courants réformateurs de la religion islamique et des courants modernistes des sociétés qui s'en réclament, dans toute l'étendue de la gamme de leurs rapports avec le premier facteur. Une chose est sûre : plus on s'acharne à dénoncer le voile du dehors de la communauté des Musulmans, surtout avec des critères qui sont étrangers aux canons d'une raison humaine partageable par tous, et qui rappellent les blessures des occupations étrangères, plus le rapport au voile sera conflictuel. Plus la femme musulmane se trouvera malgré elle placée au carrefour des questions identitaires, et cela dans les sociétés modernes issues des deux côtés du mur dressé par l'impérialiste colonial⁴.

Le port du voile a connu dans le dernier quart de siècle un retour spectaculaire avec la Révolution islamique en Iran, le développement des courants traditionalistes et puritains dans le Monde islamique sous l'effet conjugué du repli du nationalisme arabe qui a notamment donné de l'essor aux Frères musulmans égyptiens, et des moyens colossaux de la propagande salafiste wahhabite permis par la manne pétrolière. Ce retour s'est toutefois opéré dans des conditions très variables selon les pays et les opinions. D'un côté le *hidjab* porté selon les prescriptions des oulémas saoudiens, soit la *abeya* – ‘*abā'a* –, qui est une grande cape noire portée dans les pays de la péninsule Arabique, et qui ressemble d'ailleurs au *tchador* – *tchadār* en iranien –, s'est fait de plus en plus visible hors de cette région. De l'autre côté, les femmes ont souvent accompagné, peut-être sous l'influence du courant des Frères musulmans, le port d'une robe longue de couleur sombre de celui d'un fichu connu en France sous le nom de « foulard islamique », tenue qui a par exemple submergé au Maghreb ou au Levant les voiles traditionnels.

Là est le mouvement général, mais il s'accompagne du développement de deux tendances parfaitement opposées.

La première est celle portée par les courants salafistes ultras, qui ne sont pas tous prétendument « djihadistes » comme al-Qaïda ou l'EI, mais qui peuvent aussi être quiétistes et non-violents : c'est celle du port du *niqab* – *niqāb* –, à savoir un voile noir cachant le visage et ne laissant apparaître que les yeux, qui accompagne la *abeya*.

Le second, bien plus vaste quoi qu'en pense ceux qui voient dans le *foulard* le prélude nécessaire au *niqab* et dans ce dernier une préparation au « djihad », consiste en un assouplissement du port du *foulard*. Ce dernier peut ainsi se présenter, à commencer par l'Égypte mais pas seulement, sous les formes les plus fantaisistes et les couleurs les plus vives et tend, comme c'est le cas en Iran, à ne plus recouvrir qu'une partie seulement des cheveux.

⁴ La complexité de ce phénomène contradictoire, qui prend des aspects conflictuels, est montrée par Asma Lamrabet dans l'étude intitulée : *Voile ou Hijab des femmes musulmanes entre l'idéologie coloniale et l'idéologie islamique traditionaliste : une vision décoloniale*. On peut y avoir accès sur la toile à l'adresse suivante : <http://www.asma-lamrabet.com/articles/voile-ou-hijab-des-femmes-musulmanes-entre-l-ideologie-coloniale-et-l-ideologie-islamique-traditionaliste-une-vision-decoloniale/>.

Parallèlement, comme c'est le cas en France, de nombreuses jeunes filles troquent la robe longue pour une simple tunique portée sur un caleçon long. Cela montre que les choses sont loin d'être figées et qu'au rebours des discours islamophobes, on ne peut réduire le port du voile à ses aspects les plus puritains, voire à une forme de prosélytisme politico-religieux.